

**DOSSIER D'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE
ET
INFORMATIONS RELATIVES A LA RENTREE SCOLAIRE 2025**

**RENTREE SCOLAIRE LE LUNDI 1^{ER} SEPTEMBRE 2025 à 8 Heures 30
dans les locaux de l'IFAS situé Boulevard Pasteur**

Afin de finaliser votre inscription à l'Institut de Formation d'Aides-Soignants (IFAS) du Centre Hospitalier de Lézignan-Corbières, nous vous remercions de contacter sans délai le secrétariat (04.68.27.79.64.) qui vous proposera un rendez-vous pour la restitution de votre dossier **COMPLET** entre :

- **Le Mardi 26 août 2025 et le Jeudi 28 août 2025, à l'adresse suivante :**

I.F.A.S.
Boulevard Pasteur – BP 204
11202 LÉZIGNAN-CORBIÈRES

I- FORMALITES ADMINISTRATIVES A ACCOMPLIR

1. ATTESTATION MEDICALE D'IMMUNISATION ET DE VACCINATIONS OBLIGATOIRES

Conformément à la réglementation en vigueur vous devez fournir une attestation médicale d'immunisation et de vaccinations obligatoires. **Elle est indispensable et conditionne la mise en stage (Annexe 2: « attestation médicale d'immunisation et de vaccinations obligatoires » : à faire compléter et signer par le médecin).**

La vaccination contre l'Hépatite B est obligatoire pour tout élève paramédical.

A ce propos, il est impératif, si cela n'a pas été le cas, de commencer le plus rapidement possible la première injection (hépatite B). Plusieurs injections sont nécessaires pour atteindre le taux d'anticorps attendu. En effet, pour votre protection vis-à-vis des maladies infectieuses et avant votre 1^{ère} mise en stage, il est obligatoire d'être à jour des vaccinations selon les dispositions de l'arrêté du 2 mars 2017 suspendant les annexes I et II de l'arrêté du 2 août 2013 fixant les conditions d'immunisation des personnes mentionnées à l'article L 3111-4 du code de la santé publique.

Extrait de l'article L3111-4 code de la santé publique :

« Une personne qui, dans un établissement ou organisme public ou privé de prévention de soins ou hébergeant des personnes âgées, exerce une activité professionnelle l'exposant à des risques de contamination doit être immunisée contre l'hépatite B, la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite et la grippe .../... »

*Tout élève ou étudiant d'un établissement préparant à l'exercice des professions médicales et des autres professions de santé dont la liste est déterminée par arrêté du ministre chargé de la santé, qui est soumis à l'obligation d'effectuer une part de ses études dans un établissement ou organisme public ou privé de prévention ou de soins, **doit être immunisé contre les maladies mentionnées à l'alinéa premier du présent article.../... »***



A défaut de la production de cette attestation médicale, votre admission ne pourra pas être validée.

2. CERTIFICAT D'UN MEDECIN AGREE

Vous devez fournir un certificat émanant d'un médecin agréé (Annexe 3 : « Certificat médical d'aptitude »). Ce certificat atteste que vous présentez les aptitudes physiques et psychologiques nécessaires à l'exercice de la profession. La liste des médecins agréés est consultable sur le site de l'ARS de votre Région.



Votre admission est subordonnée à la production de ce certificat.

3. CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

A fournir :

- 1 fiche de renseignements complétée, datée et signée (**Annexe 1**)
- 2 photos d'identité avec le nom inscrit au verso. Vous collerez une des 2 photos sur la fiche d'identification à l'endroit réservé
- 2 copies de votre pièce d'identité recto-verso

Pour information, votre pièce d'identité devra être valide au moment de votre présentation au Diplôme d'Etat, nous vous demandons donc de faire renouveler dès maintenant votre pièce d'identité si celle-ci n'est plus valide.

- 1 attestation d'assurance responsabilité civile
- 1 photocopie de la carte d'immatriculation à la Sécurité Sociale avec attestation d'ouverture des droits
- 1 copie de votre ou vos diplôme(s) obtenu(s), le cas échéant
- l'attestation médicale d'immunisation et de vaccinations obligatoires (**Annexe 2**)
- le certificat médical d'aptitude du **médecin agréé** (**Annexe 3**)
- l'attestation «votre situation à la rentrée» complétée, datée et signée (**Annexe 4**)
- l'attestation de droit à l'image et au respect de la vie privée (**Annexe 5**)
- l'autorisation parentale pour les mineurs à l'entrée de la formation (**Annexe 6**)

II- INFORMATIONS DIVERSES

1. DEMANDE DE BOURSE

Les candidats admis qui souhaiteront faire une demande de bourse sanitaire et sociale régionale au titre de la rentrée de septembre 2025, pourront saisir en ligne du 2 juin au 31 octobre 2025, leur dossier sur le site suivant :

<https://www.laregion.fr/bourses-etudes-sanitaires-sociales>

Code Etablissement demandé en début de saisie : **IFASLEZIGNAN2526** (ce code est réservé uniquement aux élèves de l'IFAS du Centre Hospitalier de Lézignan-Corbières. Par ailleurs la Région demandera à l'IFAS une confirmation de votre inscription).

2. COÛT DE LA FORMATION

- Les études sont prises en charge par la Région Occitanie pour les élèves qui pourront justifier au plus tard le jour de la rentrée de septembre 2025 du statut de demandeur d'emploi ou de « poursuite de scolarité ». Le terme de « poursuite de scolarité » correspond à une personne inscrite dans un cursus scolaire depuis le secondaire.

- Pour les élèves en formation continue, le coût incombe à l'employeur ou l'organisme paritaire (OPCO) au sein duquel le candidat aura fait une demande de prise en charge.
- Pour les élèves qui ne rempliront pas une des conditions énumérées ci-dessus (personnes en disponibilité, autre...), le coût de la formation leur incombera.

A titre indicatif, le tarif annuel s'élève pour l'année 2025/2026 à 9 548 € pour un cursus complet (tarif révisable annuellement).

Il vous est demandé de compléter l'annexe 4 afin de nous renseigner sur votre situation à l'entrée en formation.

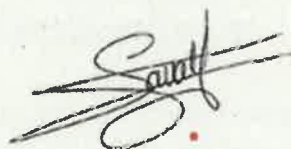
3. FRAIS A PREVOIR AU COURS DE LA FORMATION

Pour le bon déroulement de votre formation, il est souhaitable d'obtenir :

- **Un ordinateur portable et une imprimante.** Ils sont vivement conseillés pour la réalisation des travaux écrits à rendre.
- **Votre permis de conduire et un véhicule** pour vos déplacements en stages.
- **Une tenue professionnelle** (cf fiche technique : **Annexe 7**) ainsi qu'une paire de **chaussures** conformes aux normes de sécurité pour les ateliers pratiques réalisés à l'Institut. Vous êtes libre du choix du fournisseur.

INSTITUT DE FORMATION
DES AIDES SOIGNANTS
CENTRE HOSPITALIER BP 204
11202 LEZIGNAN-CORBIERES
Tél. 04 68 27 79 64
Email : ifas@ch-lezignan.fr

La Directrice



Christelle SAVALLE